



CDD temps partiel intermittent transformé sans signature en CDI?

Par **amjarolino**, le **26/10/2014** à **17:26**

Bonjour a toutes et tous.

Voici mon interrogation : ayant signé un "CDD à temps partiel intermittent" en tant que formateur en école privée hors contrat entre septembre 2009 et juin 2010 ; et étant toujours en poste depuis et n'ayant rien signé depuis, suis-je passé en "CDI à temps partiel intermittent"???

Pourquoi cette question? Car je souhaite me réorienter professionnellement à l'aide d'un CIF (contrat individuel de formation) et il me faut un CDI pour y prétendre.

Voilà je pense avoir tout dit et j'espère avoir été clair dans mes propos.

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **26/10/2014** à **17:41**

Bonjour,

De toute façon si la relation de travail s'est poursuivie après le terme précis d'un CDD, il s'est transformé en CDI sans nouveau contrat écrit...

Par **amjarolino**, le **26/10/2014** à **17:45**

C'est ce qu'une collègue de travail m'a dit car a priori elle aussi se trouve dans le même cas de figure que moi.

Mais ça me fait tellement peur pour ma suite de carrière professionnelle. ... je souhaite effectivement pouvoir bénéficier d'un CIF et il me faut donc un CDI pour y prétendre.

J'ai posté ça ici : http://www.legavox.fr/forum/travail/salarie/formations-professionnelles/pour-etudes-soins-infirmiers_65189_1.htm

Par **P.M.**, le **26/10/2014** à **17:52**

Je vous ai également répondu dans l'autre sujet, mais vous pourriez vous référer à l'[art. L1243-11 du Code du travail](#) :

[citation]**Lorsque la relation contractuelle de travail se poursuit après l'échéance du terme du contrat à durée déterminée, celui-ci devient un contrat à durée indéterminée.**

Le salarié conserve l'ancienneté qu'il avait acquise au terme du contrat de travail à durée déterminée.

La durée du contrat de travail à durée déterminée est déduite de la période d'essai éventuellement prévue dans le nouveau contrat de travail.[/citation]

Par **amjarolino**, le **26/10/2014** à **18:08**

Merci pour vos infos précieuses en tous cas pmtedforum

Par **amjarolino**, le **16/11/2014** à **13:55**

Bon je précise seulement que j'ai bien eu la confirmation du CDI....

Par **P.M.**, le **16/11/2014** à **15:43**

Bonjour,
Merci pour ce retour d'expérience...